

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

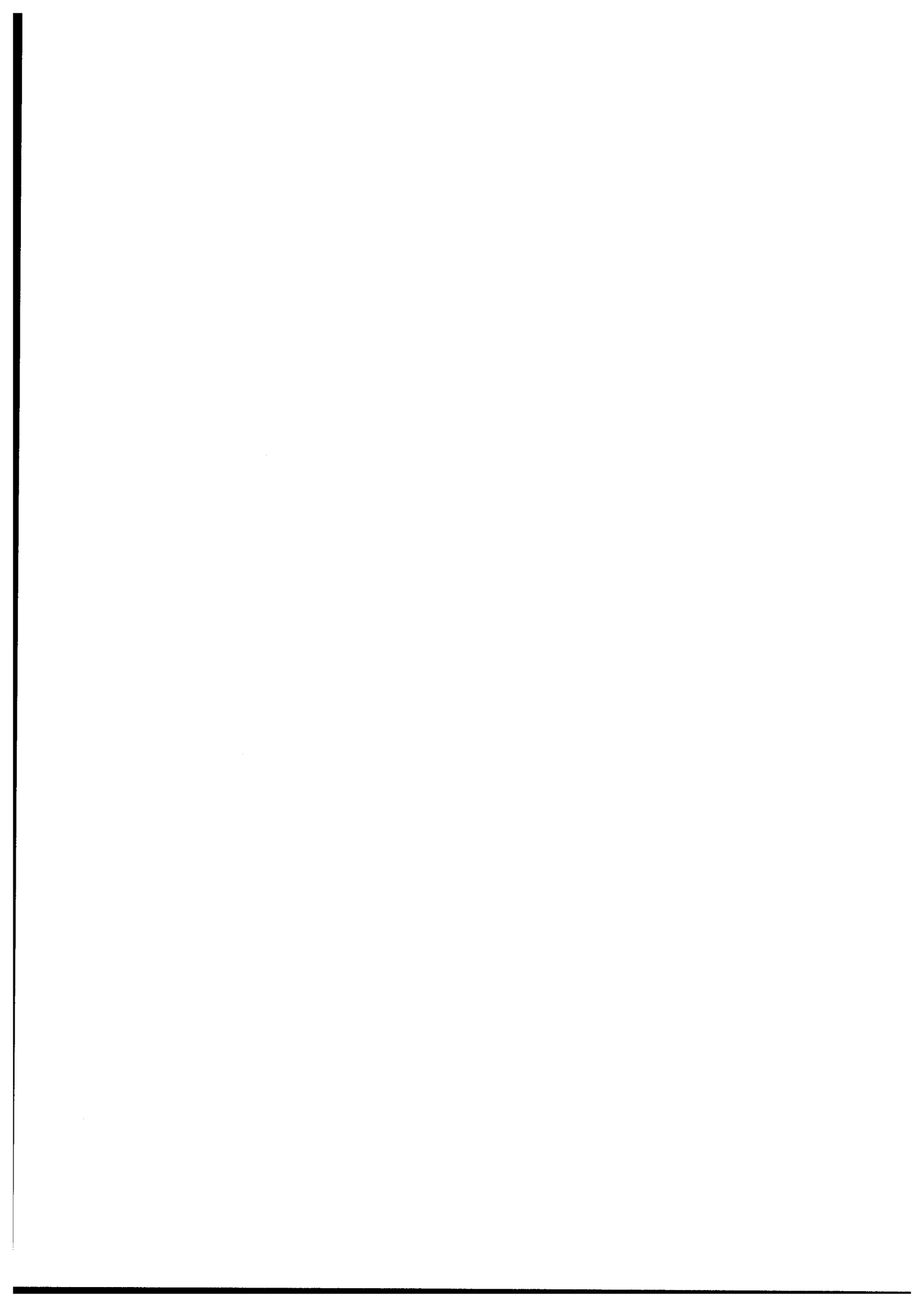
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

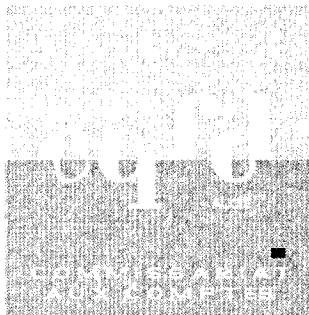
Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00041
Numéro SIREN : 529 770 646
Nom ou dénomination : FONROCHE GEOTHERMIE

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt 9711



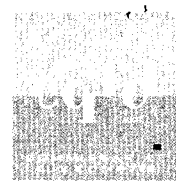


Christophe DOMENGES
Marielle GALLO

FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

CQFD AUDIT
48, rue de Cartou – 47000 AGEN -
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,
SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

A l'associé unique

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le financement des projets de forage.

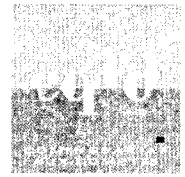
CQFD AUDIT

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe précise que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Le paragraphe « Stocks et encours » de l'annexe précise que votre société active les coûts relatifs aux projets de géothermie. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et à mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir

C Q F D A U D I T

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AGEN, le 22 Juin 2018
CQFD Audit
Christophe DOMENGES
Commissaire aux comptes



CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN.

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

Bilan Actif

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	314 238	227 004	87 234	101 865
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238	227 004	87 234	101 865
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 200	336	1 864	2 084
Autres immobilisations corporelles	151 250	36 095	115 155	30 381
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	153 450	36 431	117 019	32 464
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 931 405		1 931 405	1 021 405
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 180		9 180	5 593
TOTAL immobilisations financières :	1 940 585		1 940 585	1 026 998
ACTIF IMMOBILISÉ	2 408 272	263 434	2 144 838	1 161 327
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	10 848 477		10 848 477	8 934 849
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	10 848 477		10 848 477	8 934 849
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 554 062		3 554 062	10 965
Autres créances	21 285 821		21 285 821	2 412 396
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	24 839 884		24 839 884	2 423 361
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	397 170		397 170	1 364 840
Charges constatées d'avance	69 819		69 819	57 455
TOTAL disponibilités et divers :	466 989		466 989	1 422 295
ACTIF CIRCULANT	36 155 350		36 155 350	12 780 505
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	38 563 622	263 434	38 300 188	13 941 833

Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

FONROCHE GEOTHERMIE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 210 000	3 210 000	3 210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(635 882)	(574 784)
Résultat de l'exercice	407 068	(61 098)
TOTAL situation nette :	2 981 186	2 574 118
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 672 033	4 672 033
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	7 653 219	7 246 151
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 259 778	3 314 778
AUTRES FONDS PROPRES	3 259 778	3 314 778
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	25 663 383	2 241 455
TOTAL dettes financières :	25 663 383	2 241 455
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	961 170	654 408
Dettes fiscales et sociales	762 637	144 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		118 100
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	1 723 807	917 449
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		222 000
DETTES	27 387 191	3 380 904
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	38 300 188	13 941 833

Compte de Résultat (Première Partie)

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 670 343		3 670 343	85 649
Chiffres d'affaires nets	3 670 343		3 670 343	85 649
Production stockée			1 913 628	3 228 627
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 167	16 833
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			14 548	23 090
Autres produits			2 917	15
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 602 603	3 354 215
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			165	354
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 184 297	2 757 949
TOTAL charges externes :			4 184 462	2 758 303
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			37 148	21 597
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			697 509	499 724
Charges sociales			258 622	168 481
TOTAL charges de personnel :			956 131	668 205
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			60 480	73 261
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			60 480	73 261
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			(1 402)	23 095
CHARGES D'EXPLOITATION			5 236 818	3 544 461
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			365 784	(190 247)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	365 784	(190 247)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	24 521	16 199
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 440	134 004
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	31 961	150 203
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 274	47 704
Différences négatives de change	16	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 290	47 704
RÉSULTAT FINANCIER	30 671	102 499
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	396 455	(87 748)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 601	39 708
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	13 601	39 708
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 988	13 058
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 988	13 058
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10 613	26 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	5 648 164	3 544 126
TOTAL DES CHARGES	5 241 096	3 605 223
BÉNÉFICE OU PERTE	407 068	(61 098)

Désignation de la société : **SAS FONROCHE GEOTHERMIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2017, dont le total est de 38 300 188 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 407 068 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent les dispositions du règlement ANC N°2016-07 du 4 Novembre 2016 du Comité de la réglementation notamment le plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et de taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 3 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage industriel : 10 ans linéaire
- Installations générales Agencements : 10 ans linéaire
- Matériel de transport : 5 ans linéaire
- Matériel informatique : 3 ans linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritères reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par le groupe.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, des droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Fonroche Géothermie est l'entité du groupe chargée de réaliser les études techniques des projets de géothermie. Ces projets sont destinés à être hébergés dans des entités ad hoc qui porteront les investissements matériels et les financements levés. Pour ce fait, ces coûts de développement sont activés.

Ainsi, le développement d'un projet Géothermie s'étend sur une période minimale de 4 ans. Cette période, qui s'achève à la mise en construction de l'unité de géothermie profonde, peut se découper en 4 phases distinctes précédant l'exploitation :

- Obtention des PER (I)
- Forage (dont travaux exploratoires géosciences) (II)
- Construction (2°puits) (III)
- Installation de surface (IV)

Toutes ces phases nécessitent la mise en œuvre de moyens humains et techniques spécifiques générateurs de coûts pour l'entreprise : salaires, frais de déplacement et de fonctionnement, frais d'études extérieures ou investissements en divers équipements.

L'obtention de PER (I) est une étape clé du développement puisqu'elle donne une exclusivité territoriale de 5 ans renouvelable 2 fois. Le titulaire de ce titre minier est le seul à pouvoir commercialiser, donc le seul à pouvoir établir une installation en profondeur et en surface. Il a donc en tant que tel une valeur généralement évaluée en fonction de la ressource disponible. Nous ne sommes pas encore en mesure de

déterminer cette valeur. Les dépenses engagées dans cette phase préliminaire, avant l'obtention du PER, sont comptabilisées en charges.

Grâce au PER, la phase d'exploration (de forage) (II) devient possible.

Le démarrage des forages nécessite au préalable des travaux exploratoires précis (géophysique, définition de l'objet géologique cible - lithologie, modèle surfacique, modèle structural, données mécaniques, perméabilité, géochimie - modélisation du réservoir, modélisation prévisionnelle de l'exploitation par production/injection sur 30 ans), des coûts d'ingénierie de forage, des coûts d'ingénierie thermique pour la valorisation en surface de la chaleur, des frais de sélection de site, des investissements et des coûts d'installation d'un rig de forage, des coûts de préparation du site, des coûts juridiques, des coûts d'assurance, des coûts de recherche de financements et des coûts indirects* liés aux précédents...

Ces frais de développement sont considérés comme des coûts d'acquisition des immobilisations que sont les puits exploratoires. Ces coûts, mesurables et individualisés par projet, sont donc activés pendant toute la phase de préparation de l'exploration ("coûts d'acquisition des puits") et affectés en "immobilisations en cours".

Au lancement du plan d'exploration, ces immobilisations ont pour valeur leur coût historique car à ce stade, tout tend à démontrer que la campagne d'exploration sera un succès (disponibilité de zones aquifères à bonne profondeur, à bonne température et à bonne pression). Au cours de la campagne, et à chaque fois qu'un forage ne permet pas de tester positivement une zone aquifère exploitable, la probabilité de succès se réduit et une provision pour risque et charges est dotée. Le montant de la provision sera à déterminer à chaque démarrage de programme en fonction de la durée du programme et du nombre de forages prévus, et ce pour chaque PER.

En conséquence,

- Si le programme échoue totalement (aucun puits ne présente des conditions d'exploitation viables), les coûts d'acquisition des puits sont dépréciés en totalité (mise au rebut de l'immobilisation et reprise de provision pour risques et charges).
- Si le programme permet de trouver des conditions d'exploitation géothermiques viables, il y a de fortes probabilités que les coûts engagés généreront des avantages économiques futurs. La phase III viendra confirmer la capacité d'injection industrielle du réservoir qui aura été pré validé lors des tests de la phase II. Les coûts d'acquisition sont donc conservés en immobilisation en cours pour être transférés en immobilisations corporelles et amortis à partir de la mise en exploitation de la station géothermique, soit à la fin de la phase IV, dès lors que le raccordement électrique est réalisé.

A chaque phase du programme, les actifs constitués ont une valeur intrinsèque. Juridiquement, les PER sont cessibles (principe d'amodiation ou de mutation). Economiquement, leur valeur de marché dépend du potentiel de ressources. Plus les phases sont avancées (à l'issue des études géophysique, la valeur potentielle devient précise), plus les actifs constitués ont une valeur de cession importante. Nous estimons possibles d'identifier 4 à 5 secteurs d'exploitation par PER, ce qui représente à minima un multiple de notre investissement initial.

Il y a deux projets en phase II :

- Strasbourg : PER accordé en juin 2013
- Val de Drôme : PER accordé en mars 2014

- Les coûts indirects sont composés des frais directement attribuables à la constitution de l'actif (temps passé sur les recherches de financements par exemple) ou les frais de fait attribuables à l'activité (frais généraux et administratifs dédiés à l'activité géothermique)
- La variation des en-cours de production sur l'exercice s'élève à 1 913 528 euros, le cumul des coûts activés à cette date sont de 10 848 477.18 euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciations d'actif tiennent compte des éventuels risques afférents à des sociétés liées ou avec un lien de participation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : COMPAGNIE DES CHATEAUX
Forme : SAS
Au capital de : 83 246 590,00 euros
Adresse du siège social : 23 Chemin de Gurutzeta – 64500 CIBOURE

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er Janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1% de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF.

Engagement de retraite

Au 31 décembre 2017, l'engagement retraite n'est pas significatif. Il ne fait l'objet ni d'une provision dans les comptes ni d'une information chiffrée dans l'annexe.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi, relatif à l'exercice 2017, a été enregistré au poste " charges sociales" pour un montant de 22 932 euros.

Le crédit d'impôt a eu pour objet de permettre sur l'exercice de réaliser des efforts en matière d'innovation et d'investissement. Il n'a pas financé une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Engagements hors bilan

Dans le cadre de l'obtention des PER, Fonroche Energie s'est portée garant, de par sa structure financière, auprès de l'Etat, pour sa filiale Fonroche Géothermie. En effet, Fonroche Géothermie doit dans un délai de 5 ans engager des dépenses conformément aux programmes exploratoires des titres miniers dont le montant est fixé par arrêté publié au journal officiel.

En cas de non respect de ces engagements, Fonroche Géothermie perdrait le droit de renouvellement automatique et exclusif du PER. Fonroche Géothermie se verrait alors dans l'obligation de renégocier de gré à gré avec l'Etat l'exploration exclusive pour une nouvelle période de 5 ans ou redéposer une demande de PER ouverte à la concurrence.

Dans le cadre de contrats de crédit-bail pour quatre véhicules affectés à la société, FONROCHE GEOTHERMIE est caution à hauteur de 77 741.11 euros.

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

FAITS CARACTERISTIQUES

Le 02 février 2017, la société FONROCHE ENERGIE a cédé à LA COMPAGNIE DES CHATEAUX les 214 000 actions qui composaient le capital de FONROCHE GEOTHERMIE.

Le 19 Mai 2017, FONROCHE GEOTHERMIE a racheté à FONROCHE BIOGAZ les 900 actions de la société VALERSYS pour un montant de 910 000€. La société VALERSYS a également changé de nom et s'appelle désormais FONGEOM.

Durant l'exercice 2017, la filiale GEOVEN a engagé des dépenses pour le forage de son premier puit qui a débuté courant juin 2017. Afin de financer cette construction FONROCHE GEOTHERMIE a consenti à sa filiale une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2017 à 16 820 364.20 euros.

Afin de pouvoir financer l'activité et le développement des projets de FONROCHE GEOTHERMIE et de ses filiales, la société mère Compagnie des châteaux a consenti à sa filiale FONROCHE GEOTHERMIE une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2017 à 25 656 481.60 euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
											1	2				3	4							
												D8	D9	D9										
												KE	KF											
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	CZ													
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD	284 227		30 011										
Terrains											KG		KH	KI										
Constructions											KJ		KK	KL										
Sur sol propre										Dont Composants	L9													
Sur sol d'autrui										Dont Composants	M1		KN	KO										
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants	M2		KQ	KR										
Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants	M3	2 200	KT	KU										
Autres immobilisations corporelles											KV	15 753	KW	KX										
Installations générales, agencements, aménagements divers *											KY	7 374	KZ	LA	42 879									
Matériel de transport *											LB	27 730	LC	LD	57 514									
Matériel de bureau et mobilier informatique											LE		LF	LG										
Emballages récupérables et divers *											LH		LI	LJ										
Immobilisations corporelles en cours											LK		LL	LM										
Avances et acomptes											LN	53 057	LO	LP	100 392									
TOTAL III																								
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M	8T											
Autres participations										8U	1 021 405	8V	8W	910 000										
Autres titres immobilisés										IP		IR	IS											
Prêts et autres immobilisations financières										IT	5 593	IU	IV	3 587										
TOTAL IV										LQ	1 026 998	LR	LS	913 587										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	1 364 282	ØH	ØJ	1 043 990										
CADRE B.										IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
											1	2	3	4										
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7									
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO		LV	LW	314 238									
Terrains										IP		LX	LY	LZ										
Constructions											IQ	MA	MB	MC										
Sur sol propre											IR	MD	ME	MF										
Inst. gales, agencets et am. des constructions										IS		MG	MH	MI										
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ	MK	2 200										
Autres immobilisations corporelles											IU	MM	MN	15 753										
Inst. gales, agencets, aménagements divers											IV	MP	MQ	50 253										
Matériel de transport											IW	MS	MT	85 244										
Matériel de bureau et mobilier informatique											IX	MV	MW											
Emballages récupérables et divers *											MY	MZ	NA											
Immobilisations corporelles en cours											NC	ND	NE	NF										
Avances et acomptes											NG	NH	153 450	NI										
TOTAL III										IY														
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU	M7	ØW										
Autres participations										IØ		ØX	ØY	1 931 405										
Autres titres immobilisés										II		2B	2C	2D										
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E	2F	9 180										
TOTAL IV										I3		NJ	NK	1 940 585										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK	ØL	2 408 272										

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	FONROCHE GEOTHERMIE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	---------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	182 362	PF	44 642	PG		PH	227 004
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	116	QA	220	QB		QC	336
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 808	QE	1 575	QF		QG	3 383
	Matériel de transport	QH	160	QI	4 975	QJ		QK	5 135
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 509	QM	9 068	QN		QO	27 577
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	20 593	QV	15 838	QW		QX	36 431
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	202 955	ØP	60 480	ØQ		ØR	263 434

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				Total général non ventilé (NW - NY)					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 180	UV		UW	9 180			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 554 062		3 554 062					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 500		4 500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	36 800		36 800				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	21 058 422				21 058 422			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 652		4 652					
	Charges constatées d'avance		VS	69 819		69 819					
	TOTAUX			VT	24 737 435	VU	3 669 834	VV	21 067 601		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 259 778		95 000		220 000		2 944 778		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	961 170		961 170						
Personnel et comptes rattachés		8C	66 508		66 508						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	143 742		143 742						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	360 120		360 120					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 819		10 819					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25 663 383				25 663 383				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	30 465 520	VZ	1 637 359	25 883 383		2 944 778		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	55 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2017

Produits à recevoir

Clients et comptes rattachés	1 849 186,00 €
Factures à établir	1 849 186,00 €
Autres créances	- €
Factures à établir	- €
Personnel - produits à recevoir	- €
Organismes sociaux – produits à recevoir	- €
État – produits à recevoir	- €
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 849 186,00 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2017

Charges à payer

Emprunts et dette financières	- €
Intérêt courus	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 697,00 €
Factures non parvenues	234 697,00 €
Autres dettes	- €
Avoirs à établir	- €
Dettes fiscales et sociales	100 250,00 €
Dettes provisionnées pour congés payés	50 989,00 €
Personnel - Autres charges à payer	14 500,00 €
Organismes sociaux – charges sociales sur congés à payer	17 681,00 €
Organismes sociaux – autres charges à payer	6 261,00 €
État – charges à payer	10 819,00 €
TOTAL DES CHARGES A PAYER	334 947,00 €

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation
charges s/exercices anterieurs	2 988,00 €	67200000
	- €	
	- €	
	- €	
	- €	
TOTAL	2 988,00 €	

Nature des produits	Montant	Imputation
produit s/exercices anterieurs	13 601,00 €	77200000
	- €	
	- €	
	- €	
	- €	
TOTAL	13 601,00 €	

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avances	Montant
	- €
Exploitation	69 819,41 €
	- €
Exceptionnel	- €
	- €
TOTAL	69 819,41 €

Produits constatés d'avances	Montant
	- €
Exploitation	- €
	- €
Exceptionnel	- €
	- €
TOTAL	- €

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	69 819,41 €
---	--------------------

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nb de titres			Valeur nominale
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	214 000			15,00 €

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P Détenue</i>	<i>Val. Brute Titres</i>	<i>Prêts, avances</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège social</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid. Encaiss.</i>	<i>Val. Nette Titres</i>	<i>Cautions</i>	<i>Résultat</i>
FILIALES (>50%)					
GEOLONS	1 000	100,00%	1 000	4 082,97	
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-4 037		1 000		-916
GEOFORON	1 000	100,00%	1 000	50 960,14	
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-50 523		1 000		-943
GEOVAL	1 000	100,00%	1 000	367 148,20	
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-20 436		1 000		-18 617
GEOECK	1 000	100,00%	1 000	861 066,68	
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	80 628		1 000		-11 559
GEOHURT	1 000	100,00%	1 000	61 457,87	
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-3 126		1 000		-1 834
GEOVEN	1 000	100,00%	1 000	16 820 364,23	234 384
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-155 956		1 000		-60 508
GEOVIS	5 000	100,00%	5 000		
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	3 613		5 000		-1 387
FONGEOM	455 000	100,00%	455 000	482 125,89	1 343 395
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	962 116		455 000		63 499
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
FORAGELEC	1 005 000	24,00%	1 005 000	2 343 930,85	1 245 147
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	1 021 712		1 005 000		107 370
ENESOL GEOTHERMIE	2 309 000	24,47%	565 000,00		1 863 465
Hélioparc Bât B - 64000 Pau	2 646 380		565 000,00		95 584
GEODEEP	10 000	40,00%	4 000,00	67 284,80	
35 Bld Magenta - 75010 Paris	-128 108		4 000,00		-138 108
GEOTHERMIX	400 200	50,00%	200 100,00		129 680
4 Place Malouet - 63200 Riom	753 238		200 100,00		-10 943
AUTRES TITRES					

SASU FONROCHE GEOTHERMIE
Comptes annuels 31/12/2017

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1-Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	- 635 882,00 €
Résultat de l'exercice	407 068,00 €
TOTAL	- 228 814,00 €

1-Affectation	Montant
Report à nouveau	- 228 814,00 €
TOTAL	- 228 814,00 €

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice	Montant	
Report à nouveau antérieur	-	638 882,00 €
Résultat de l'exercice		407 068,00 €
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des subventions d'investissement	- €	- €
Variations des provisions réglementées	- €	- €
Solde		
Situation à la clôture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant répartition		7 653 219,00 €

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de
salaries	17	0
TOTAL	17	0

FONROCHE GEOTHERMIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.210.000 €
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze – 47310 Roquefort
529 770 646 RCS AGEN

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

A l'attention de l'associé unique,

Conformément aux dispositions de la loi et aux stipulations des statuts de la société FONROCHE GEOTHERMIE (ci-après désignée la « **Société** »), nous vous soumettons notre rapport annuel sur la gestion de la Société, en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux. Les mêmes documents ont été tenus à la disposition des Commissaires aux comptes, au siège social, dans les délais légaux.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, progrès réalisés et/ou difficultés rencontrées

Il est rappelé que la Société a été immatriculée le 25 janvier 2011 et a pour objet l'étude de systèmes de géothermie et leur commercialisation auprès de toute clientèle.

Au cours de l'exercice, la Société a débuté le chantier de forage à Vendenheim. Le 1er puits a démarré le 14 juin 2017 et la direction régionale Alsace a été créée.

La Société a également mené, sur le PER de RIOM, une campagne d'acquisition gravimétrique et une campagne de mesures géophysiques de 90 km pour compléter les données gravimétriques acquises en décembre 2016.

Du fait de son activité liée à la production d'électricité, la Société se trouve soumise au nouveau cadre juridique relatif à l'obligation d'achat et au complément de rémunération. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé le dispositif du complément de rémunération.

Dans le prolongement de cette loi, plusieurs décrets d'application sont intervenus, notamment le décret n°2016-1726 du 14 décembre 2016 qui introduit dans le code de l'énergie des mesures réglementaires organisant le contrôle des installations de production d'énergie renouvelable qui bénéficient d'un contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération, ainsi que la phase transitoire entre l'ancien dispositif de l'obligation d'achat et le nouveau dispositif de l'obligation d'achat et du complément de rémunération.

Un arrêté du 13 décembre 2016 a permis de fixer les conditions du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal l'énergie extraite de gîtes géothermiques. Mais un arrêté modificatif, prenant en compte les évolutions et contraintes de la filière, est attendu pour sécuriser les conditions particulières d'achat d'électricité.

Plus généralement, la Société a poursuivi la consolidation de ses équipes sur l'année 2017, en vue du déploiement de son activité.

2. Faits importants intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Pour le développement de son activité, la Société a investi en 2017, en direct ou via ses filiales, dans

l'acquisition de plusieurs sites destinés à accueillir des projets géothermiques haute température :

- Un site de 25 974m² à Valence (26) pour un prix de 748 051.20€ HT (hors complément de prix) / Promesse de vente signée le 12/07/2017 par FONROCHE GEOTHERMIE
- Un site de 24 081 m² à Vendenheim (67) pour un prix de 1 732 500€ HT / Acte authentique signé le 21/09/2017 par sa filiale GEOVEN
- Un site de 25 474 m² à Riom (63) pour un prix de 407 584€ HT / Promesse de vente signée le 05/12/2017 par sa filiale GEOTHERMIX.
- Concernant le site de Lons (64), une promesse de vente a été renouvelée avec le propriétaire Gandon le 09/08/2017 via sa filiale GEOLONS pour une superficie de 39 094m² et pour un prix de 673 124€ HT.

Concernant la gouvernance, la société FONROCHE ENERGIE a cédé à LA COMPAGNIE DES CHATEAUX le 2 février 2017 les 214 000 actions composant alors le capital de FONROCHE GEOTHERMIE.

Le 19 Mai 2017, FONROCHE GEOTHERMIE a racheté à FONROCHE BIOGAZ les 900 actions de la société VALERSYS pour 910 000€. La société VALERSYS a par suite changé de dénomination sociale pour devenir FONGEOM.

Afin de financer la réalisation de son premier puits dont le forage a débuté à Vendenheim le 14 juin 2017, FONROCHE GEOTHERMIE a consenti à sa filiale GEOVEN une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2017 à 16 820 364.20 euros.

Afin de financer l'activité et le développement des projets de FONROCHE GEOTHERMIE et de ses filiales, la Compagnie des châteaux, société mère, a consenti à FONROCHE GEOTHERMIE une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2017 à 25 656 481.60 euros.

En date du 17 avril 2017, la Société a conclu, avec sa filiale GEOVEN détenue à 100 %, un contrat de développement général afin de réaliser toutes les études et prestations préalables à la réalisation des opérations de forage et dont le montant forfaitaire total est estimé à 5 773 000€ HT. Ce contrat a été conclu pour une durée allant jusqu'au début des opérations de forage.

La Société a aussi conclu, en date du 1^{er} juin 2017, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec GEOVEN par ailleurs maître d'ouvrage, au titre duquel la Société, qui dispose de compétences spécifiques pour réaliser un forage exploratoire, s'est engagée à réaliser une mission de conseil et d'assistance à GEOVEN, à caractère administratif, financier et technique moyennant une rémunération équivalente à 10% des coûts de revient du forage du puits n°1, hors acquisition foncière. Ce contrat a été conclu pour la durée totale des opérations de forage du puits n°1 de Vendenheim.

3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

En date du 26 février 2018, le forage du puits n°1 de Vendenheim a été terminé avec succès, ce qui a marqué le terme de la mission de la Société comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Un sinistre est survenu le 12 mars 2018 lors des opérations de tests du puits n°1 avec la perte d'un câble de 3 550m de long. Les opérations de repêchage encore en cours ont permis de récupérer la majeure partie de ce câble afin de libérer le puits. Le chiffrage du préjudice pour la Société est en cours.

Le 14 mars 2018, la Société a obtenu une décision importante du tribunal administratif de Strasbourg, lequel a rejeté le recours intenté par la commune d'Oberhausbergen (67) contre l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2015 autorisant l'ouverture de travaux miniers sur le ban de la commune d'Eckbolsheim. Un appel de ce jugement est en cours ainsi que deux autres recours contre les autres autorisations administratives obtenues sur ce projet (PC et ICPE). Leur instruction est en cours.

Le 7 juin 2018, la Société a par ailleurs signé, comme actionnaire de Foragelec, une convention de prêt avec le Crédit Coopératif, la Banque Bpifrance Financement et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou

Charente afin de financer le nouveau RIG de forage commandé auprès de la société Herrenknecht Vertical GMBH le 15/02/2017.

Cette convention a permis d'obtenir un crédit long terme amortissable d'un montant en principal de 10 684 000€ destiné exclusivement au financement du RIG de forage.

Ce Crédit Long Terme a été conclu pour une durée de 10 ans dont une franchise en capital de 1 trimestre et portant intérêt :

Pour le Crédit Coopératif, Taux fixe de 1,30% l'an

Pour la BPI France Financement, Taux fixe de 1,67% l'an

Pour la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente Taux fixe de 1,70% l'an.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

L'objectif principal de la Société pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 est de renouveler les PER de Strasbourg et Pau-Tarbes et de continuer son activité de forages exploratoires. La Société poursuit aussi des démarches en faveur du développement de technologies innovantes, afin de développer la filière industrielle française de la géothermie haute température, en association avec différentes institutions, universités et entreprises spécialisées.

La Société va également poursuivre son développement commercial par la recherche active de clients susceptibles d'acheter de la chaleur produite à partir d'énergie renouvelable.

5. Exposé sur les résultats économiques et financiers, analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de douze (12) mois :

- La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 670 343 € (contre 85.649 € au titre de l'exercice antérieur),
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 5.602.603€ (contre 3.354.215 € au titre de l'exercice antérieur),
- Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 5 236 818 € (contre 3.544.461 € au titre de l'exercice antérieur).

Le résultat d'exploitation ressort à 365.784€ (contre une perte de 190.247 € au titre de l'exercice antérieur).

Le montant des salaires et traitements s'élève à 697.509 € (contre 499.724 € au titre de l'exercice antérieur) et le montant des charges sociales s'élève à 258.622 € (contre 168.481 € au titre de l'exercice antérieur).

Compte tenu du résultat financier positif de 30.671 € (contre un résultat positif de 102.499 € au titre de l'exercice antérieur), le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à un bénéfice de 396.455 € (contre une perte de 87.748 € au titre de l'exercice antérieur).

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel positif de 10.613 € (contre 26.650 € au titre de l'exercice antérieur) et de l'absence d'impôt sur les bénéfices (comme sur l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 407.068 € (contre une perte de 61.098 € au titre de l'exercice antérieur).

L'effectif moyen au cours de l'exercice écoulé s'élève à 17, contre 13 sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 38.300.188 € (contre 13.941.833 € au titre de l'exercice antérieur).

6. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que des activités en matière de recherche et de développement ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Les dépenses exposées au cours de l'exercice, ouvrant droit au crédit impôt recherche, se sont élevées à 583.314 € ; le montant du crédit d'impôt n'est pas connu à ce jour.

7. Information sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, par date d'échéance, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs, pour les deux derniers exercices clos :

Exercice	Montant brut total	Dettes échues	Dettes non échues	> 30 jours	> 60 jours	> 90 jours
Clos le 31/12/2017	722 312 €	85 169 €	637 143 €	64 262 €	20 907 €	0 €
Clos le 31/12/2016	82 530 €	65 197 €	17 333 €	30 529 €	34 668€	0 €

8. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous informons qu'aucune modification notoire n'est intervenue dans la présentation des comptes au 31 décembre 2017.

9. Affectation du résultat – Dividendes

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 407 068 €, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de Report à nouveau.

A l'issue de ces opérations, le compte de Report à nouveau passera de -635.882 € à -228.814 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été décidée au titre des exercices précédents.

10. Communication des dépenses et charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 et 39-5 du Code général des impôts)

En application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a pas supporté de frais et charges non déductibles, tels que visés à l'article 39-4 dudit Code, au cours de l'exercice écoulé.

En application des dispositions de l'article 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous

informons que la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux au titre de l'article 39-5 dudit Code, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

11. Filiales et participations

Au 31 décembre 2017, la Société détient des titres dans les sociétés suivantes :

- Filiales détenues à 100 % :
 - La SASU FONGEOM (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOLONS (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOFORON (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOHURT (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOECK (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOVEN (activité : production d'électricité),
 - La SAS GEOVAL (activité : production d'électricité), et
 - La SAS GEOVIS (activité : production d'électricité).

- Participations détenues à hauteur de 10 à 50 % du capital :
 - SAS FORAGELEC à hauteur de 24 %, société ayant pour objet la réalisation de puits géothermiques, la réalisation de prestations de services liées à la réalisation des forages et à l'exploitation et la mise en œuvre d'appareils de forage,
 - SAS ENESOL GEOTHERMIE à hauteur de 24,47 %, société ayant pour objet l'étude d'ingénierie, la gestion de projet, la conception, la réalisation de puits géothermiques, et de manière plus générale l'étude de systèmes de géothermie et leur commercialisation auprès de toute clientèle,
 - SAS GEOTHERMIX à hauteur de 50%, société ayant pour objet la réalisation de projets fondés sur la géothermie, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui leurs sont liées,
 - SAS GEODEEP à hauteur de 40 %, ayant pour objet la prestation de garantie financière et de participation aux risques financiers dans le domaine de l'énergie géothermique à haute température.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans la Société.

12. Conventions réglementées

Conformément aux stipulations de l'article 17 des statuts de la Société et des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle pouvant être qualifiée de convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

13. Actionnariat

A la date d'établissement du présent rapport, la Société est détenue à 100 % par la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX.

14. Délégation de pouvoirs dans le cadre des augmentations de capital

Il n'existe aucune délégation de pouvoir ni de compétence en cours de validité, consentie par le Président dans le cadre d'augmentation du capital au cours de l'exercice écoulé.

15. Situation des mandats des dirigeants

Du fait de la séparation des activités du groupe Fonroche et de la cession des titres de la Société détenus par la société REDEN ENERGIE (anciennement dénommée « FONROCHE ENERGIE » puis « FONROCHE SOLAIRE »), en date du 2 février 2017, cette dernière a démissionné de sa fonction de Président de la Société à la même date.

L'associé unique a nommé, à compter du 2 février 2017, en lieu et place de la société REDEN ENERGIE (anciennement dénommée « FONROCHE ENERGIE » puis « FONROCHE SOLAIRE »), en qualité de Président de la Société, la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, et ce pour une durée indéterminée.

16. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Il est rappelé que les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant soit :

- (i) la société à responsabilité limitée CQFD AUDIT, ayant son siège social situé 48 rue de Cartou à Agen (47000), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- (ii) la société à responsabilité limitée CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES, ayant son siège social situé 48 rue de Cartou à Agen (47000), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés l'an dernier pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue des délibérations de l'organe compétent appelé à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

17. Divers

Nous joignons à ce rapport les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2017, que nous soumettons à votre approbation.

Le Commissaire aux comptes relate par ailleurs, dans son rapport, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous vous remercions de votre participation.

Fait à Roquefort,

Le 29/06/2018.

Le Président,
La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX,
Représentée par Lionel HAMEAU

LA COMPAGNIE DES CHATEAUX

23, chemin de Gurutzeta

64500 Ciboure

523 128 205 RCS Bayonne - NAF 6420 7

FONROCHE GEOTHERMIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.210.000 €
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze – 47310 Roquefort
529 770 646 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin au siège social,

La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, société par actions simplifiée ayant son siège social 23 CHEMIN DE GURUTZETA 64500 CIBOURE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 523 128 205, représentée par Monsieur Lionel HAMEAU suivant délégation de pouvoir consentie par Monsieur Yann MAUS en sa qualité de président.

Associé unique de la société FONROCHE GEOTHERMIE (ci-après désignée la « **Société** »),

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, Président personne morale de la Société.

La société CQFD AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, a été préalablement informée de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels présentés dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 407.068€

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que la Société n'a pas supporté, au titre de cet exercice, des frais et charges non déductibles, tels que visés à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 407.068 €, en intégralité au compte de report à nouveau.

A l'issue de ces opérations, le compte de report à nouveau passera de -635.882 € à -228.814 €.

Pour faire droit aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre de l'affectation du résultat des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Représenté par M. Lionel HAMEAU

